

CATHERINE DE VALLOIS, CONSEILLERE CONSULAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION DE BELGIQUE



A peine sortie de Sciences-Po (section service public), Catherine de Vallois s'expatrie une première fois aux Pays-Bas pour y compléter ses études de Droit. De retour à Paris, elle travaille un an et demi au service des eurodollars de la BNP avant de décrocher un emploi à Bruxelles, chez Price-Waterhouse, où elle gravit les échelons jusqu'au poste de Directeur des Affaires Européennes. Elle occupe ensuite ces mêmes fonctions pendant huit ans auprès de la Confédération européenne des Fabricants de Cigarettes, avant de créer son propre cabinet de conseil.

Depuis 41 années, elle vit et travaille à l'étranger, où elle a rencontré son mari de nationalité britannique, expatrié lui aussi, et où leurs enfants sont nés et ont été élevés.

Adhérente de l'Union des Français de l'Etranger (UFE) depuis 1999, elle est élue Administrateur de la Section de Belgique l'année suivante. Elle préside celle-ci de 2006 à 2014 et en est désormais la Présidente d'honneur.

Par leur nombre, les Français de Belgique constituent la deuxième communauté d'expatriés français au monde : c'est dire si elle connaît dans le moindre détail le quotidien de l'expatriation, dans ses réalités – perfectibles – des domaines fiscaux, administratifs, scolaires, et de sécurité sociale. Elle reçoit d'ailleurs en 2005 la médaille de l'Ordre national du mérite, puis est élevée au rang de chevalier de la Légion d'honneur en 2012 pour son engagement auprès des Français vivant à l'étranger.

De 1982 à 1985, et à nouveau de 2000 à 2006, Catherine de Vallois siège au sein de l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE). En mai 2014, elle est élue Conseillère consulaire de la circonscription de Belgique sur une liste d'union, soutenue par l'UFE et investie par l'UMP, l'UDI, le MoDEM et le PCD.

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans les élections consulaires?

Absorbée par ma carrière professionnelle et par l'éducation de mes fils, j'avais mis en veilleuse pendant une dizaine d'années mes activités politiques et associatives - avec cependant la ferme volonté d'y revenir. Éluë à nouveau en 2000, la multiplication de listes dissidentes à l'appellation trompeuse - phénomène hélas bien connu chez les Français de l'étranger - m'a coûté ma réélection en 2006.

Au prix de difficultés non négligeables, rencontrées tant localement qu'à Paris, mes amis et moi-même sommes parvenus l'an dernier à fédérer sur une liste commune les représentants du Centre et de la Droite républicaine et à remporter deux sièges de Conseiller consulaire et trois sièges de Délégué consulaire. Avec nos alliés des deux autres pays du Benelux, nous nous relayerons en cours de mandat à l'Assemblée des Français de l'Étranger.





En 2013, Présidente de l'UFE Belgique, Catherine de Vallois est reçue par Gilbert Mennetret, Président de l'UFE Shanghai

Quelle est votre vision du rôle de conseiller consulaire, et après quelques mois d'expérience, comment améliorer leurs moyens d'action?

Au bout de neuf mois de mandat, force est de constater ce que chacun pressentait : en dehors d'un hypothétique ordre protocolaire et de la personnalité propre des élus, il n'y a guère de différence entre le rôle et l'utilité d'un Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger, d'un Conseiller consulaire, et d'un Délégué consulaire. On peut en effet se demander si la multiplication des catégories, assortie de la réduction des moyens alloués, n'aboutit pas à une perte de

représentativité plutôt qu'au développement de celle-ci. Les trois fonctions peuvent se résumer comme suit : écouter, informer, conseiller, transmettre, rendre compte. Elles ont aussi en commun d'exiger une grande disponibilité, ce qui obère malheureusement souvent l'engagement de celles et de ceux qui, de par leur formation et leur vision politique, seraient le mieux à même de défendre les intérêts individuels et collectifs de nos expatriés.

L'amélioration de l'action des élus ne se conçoit pas sans l'octroi de moyens décents de mobilité. Indispensable, la communication électronique ne remplacera cependant jamais la présence physique et ne véhiculera jamais l'empathie, sans lesquelles il n'y a pas d'action politique durable.

Quelles sont selon vous, les principales problématiques rencontrées par les français de votre circonscription et comment les politiques pourraient-ils y répondre?

La Belgique n'est pas une terre d'expatriation comme les autres : limitrophe de trois régions françaises, royaume dont la capitale à vocation européenne est à moins d'une heure et demi

de train de Paris, elle accueille trois catégories de Français : les enracinés (double-nationaux, salariés de droit belge, réfugiés fiscaux, retraités), les officiels (fonctionnaires français, européens, ou internationaux), et les provisoires (étudiants, stagiaires, détachés à durée limitée). Les nombreux travailleurs frontaliers, en ce qu'ils sont résidents en France, ne sont pas de notre ressort.

Ces trois catégories connaissent des difficultés distinctes (mais aussi des motifs de satisfaction propres). Les enracinés, même de longue date, sont fréquemment désemparés par la complexité administrative de la Belgique et la permanente évolution des structures de cet État. Les officiels éprouvent bien de la peine à s'évader de leur circuit mondain, et sont généralement demandeurs des clefs qui leur permettraient de mieux appréhender l'histoire et la culture trilingue de cette terre aux frontières extérieures abolies et aux lignes de démarcation internes renforcées. Les provisoires vivent le plus souvent en marge des deux autres catégories et font peu appel aux services des élus et des postes consulaires.

Il ne faut cependant pas s'imaginer que tous les Français de Belgique vivent dans l'opulence : siégeant au comité des bourses des écoles françaises et proche des associations d'entraide, je suis le témoin d'un nombre croissant de situations personnelles de grande détresse, voire de dénuement sans issue immédiate. Dans ces cas, le soutien psychologique doit obligatoirement accompagner la solidarité financière. C'est aussi là l'une de nos responsabilités.

Notre rôle d'élu consiste à maîtriser autant que faire se peut la loi et la réglementation du pays d'accueil et à établir des corrélations avec la législation française, sans négliger le corpus de droit européen qui, de façon croissante, intervient dans la prise en compte du statut de travailleur (et de contribuable) expatrié. Cette connaissance, sans cesse remise à jour, constitue pour l'avenir prévisible l'outil essentiel de notre action de résolution des cas individuels et d'aiguillon des services officiels.



Remise de la Légion d'honneur : avec Serge Mucetti, Consul général de France à Bruxelles (actuellement Ambassadeur de France à Djibouti) et Catherine de Vallois et Bernard VALERO : actuel Ambassadeur de France en Belgique

Pouvez-vous nous parler d'un projet qui vous tient particulièrement à coeur pour les français de votre circonscription?

Les deux lycées français en Belgique sont des établissements de qualité, qui correspondent aux programmes de l'éducation nationale française et qui, de ce fait, permettent aux enfants qui y sont scolarisés de se réinsérer sans à-coup dans un établissement en France ou d'y poursuivre leur formation supérieure sans avoir à se soumettre à un quelconque contrôle d'aptitude préalable.

Cependant, pour de très nombreuses familles françaises en Belgique, ces établissements sont ou bien trop éloignés, ou bien trop chers, et de toute façon quasi-saturés. Suivre l'enseignement belge - lui aussi généralement de qualité - comporte cependant un obstacle majeur lors du retour en France, en raison à la fois des grandes différences de programmes et à la non-reconnaissance du cycle secondaire belge pour ce qui est de l'accès à l'enseignement supérieur en France.

Je souhaiterais par conséquent que l'on puisse s'atteler sans tarder à une pleine reconnaissance réciproque des cycles complets de l'enseignement du second degré du système français et de celui de la Communauté française de Belgique (pour ceux qui ne le devineraient pas, cette appellation pour le moins ambiguë désigne la puissance publique en Belgique francophone).

Enfin, pour rester dans le domaine de l'éducation, je tiendrais pour utile un très net renforcement des possibilités, dans nos deux lycées français, de l'apprentissage de la langue néerlandaise, majoritaire numériquement ici, et atout incontestable de toute recherche d'emploi en Belgique



Pour finir, avez-vous une petite anecdote sur la vie de français installés en Belgique?

Ce ne sera pas vraiment une anecdote, mais plutôt un coup de gueule engendré, il est vrai, par de multiples anecdotes vécues par l'ensemble de nos compatriotes installés en Belgique. Nous en avons en effet largement assez, lorsque nous sommes de passage en France, de passer pour des réfugiés fiscaux dans un pays sur le point d'imploser.

D'abord, les réfugiés fiscaux représentent, selon les estimations généralement admises, à peine plus de 3.000 personnes sur un total de 250.000 compatriotes vivant ici, et qui, pour la plupart, sont soumis à l'impôt belge, bien plus lourd que l'IRPP français.

Ensuite, nous déplorons qu'une partie non négligeable de la presse parisienne persiste depuis des décennies à prévoir pour demain la disparition de la Belgique ; ce n'est pas le sentiment que l'on peut avoir ici, et il faut rendre hommage à la classe politique belge pour son incessante inventivité en matière institutionnelle, à côté de quoi la récente réforme régionale française n'est qu'un modeste replâtrage.

Et, puisque notre circonscription législative nous réunit au sein du Benelux, j'ajoute que nos 35.000 compatriotes au Luxembourg vivent dans un État de droit (et non dans un paradis fiscal) et que nos 25.000 compatriotes aux Pays-Bas vivent dans un pays résolument conservateur (et non au royaume de la permissivité). Mais allez faire comprendre cela aux beaux esprits parisiens...

